

LE DOCUMENT UNIQUE

Depuis plusieurs années, nous invitons les maîtres d'apprentissage des apprentis en formation Brevet Professionnel Agricole ou Certificat de Spécialisation afin de répondre à leurs questions, aborder avec eux les différents problèmes qu'ils peuvent rencontrer, évoquer leurs responsabilités et celles du CFA vis-à-vis des risques professionnels, etc...

Cette journée a eu lieu le mardi 20 avril 2010.

8 maîtres d'apprentissage étaient présents. (6 pour les apprentis en B.P.A. et 2 pour les apprentis C.S). Messieurs :

- Gabriel DUMESNIL, maître d'apprentissage d'Antoine LEDUEY (BPA),
- Daniel DUMORT, maître d'apprentissage de Matthieu BILLORE (BPA),
- Erick ECHARD, maître d'apprentissage d'Aurélien MARTINE (BPA),
- Benoît ESNAULT, maître d'apprentissage de Xavier LEROY MAURICE (CS),
- Jean-Paul JOURDAIN, maître d'apprentissage d'Alexia MAURICE (BPA),
- Sébastien JUMEL, maître d'apprentissage de Xavier BERTIN (CS),
- Gilbert MACE, maître d'apprentissage d'Arnaud LOUBOUTIN (BPA),
- Olivier RANKE, maître d'apprentissage Jean-Christophe GUICHAOUA (BPA),

Lors de cette journée, nous abordons le matin un thème qui intéresse les maîtres d'apprentissage.

Cette année, le thème choisi

« l'Évaluation des Risques ».

Avec pour intervenants Messieurs Marc GALIEN et Rémy BERTRE de la M.S.A.

Evaluer pour prévenir

Afin de préserver la santé et la sécurité de chacun, la prévention s'appuie sur :

- ✓ Un diagnostic : identification et évaluation des risques professionnels
- ✓ Un plan de prévention : ensemble de mesures de prévention visant à supprimer le risque ou en diminuer les conséquences ;

Ces mesures sont prévues pour être mises en œuvre dans le temps.

Ces 2 étapes sont formalisées dans le Document Unique.

Le Document Unique existe depuis le 5 décembre 2001. Il permet d'évaluer les risques professionnels pour toutes les entreprises, agricoles ou non, tous secteurs d'activité confondus. Il est souvent établi ou pensé, mais il est encore trop rarement formalisé alors qu'il est obligatoire.

Les principes généraux de prévention :

- ✓ Eviter les risques
- ✓ Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
- ✓ Combattre les risques à la source (bâtiments existants ou/et en construction ou matériels existants ou/et en acquisition).
- ✓ Adapter le travail à l'homme
- ✓ Tenir compte de l'état de l'évolution de la technique
- ✓ Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou l'est moins
- ✓ Planifier la prévention
- ✓ Prendre des mesures de protections collectives en donnant la priorité sur les protections individuelles
- ✓ Donner des instructions appropriées aux travailleurs
 - Actions de formation des salariés
 - Actions d'information des salariés

L'évaluation des risques, c'est surtout pour assurer la sécurité et protéger la santé des personnes travaillant dans l'entreprise.

Vous trouverez, à suivre des extraits du Document Unique du Centre de Formation en Elevage de Canaperville.

EXTRAIT D'EXEMPLES DE DOCUMENT UNIQUE PAR SECTEUR

Secteur Bovins – EVALUATION GLOBALE

N° Tâche	n° Risque	a		b		c		d		e		f		g		h		i		j		k	
		Chute de plain-pied Glissade		Chute de hauteur		Chute d'objets Effondrement		Circulation Déplacements		Manutention mécanique		Manutention manuelle		Machines mobiles Outils		Bruit		Produits chimiques Poussières		Electricité		Incendie Explosion	
		F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G
1	Conduite mélangeuse	1	2	1	3	1	2	2	2	2	4	3	4	4	4			3	2			1	2
2	Chargement concentrés	1	2							2	4	4	4	4	3			3	2	1	2		
3	Préparation du silo	2	3	2	3	2	3			2	2	2	2										
4	Dessilage	1	2	1	2			2	3	2	3	2	3	2	3					1	2		
5	Stockage des R.B	1	2	1	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2							1	2
6	Paillage	1	2	2	4	1	2					1	2					2	2	1	2	1	2

F : Fréquence (1 : Rare, 2 : Occasionnel, 3 : Fréquent, 4 : Très fréquent)

G : (1 : Aucun, 2 : Faible, 3 : Moyen, 4 : Important)

Exemple :

- Le paillage des taurillons s'effectue d'une passerelle située au-dessus des animaux. La fréquence de chute de hauteur n'est qu'occasionnelle (note 2), mais si la chute a lieu c'est grave (note 4).
- La conduite de la mélangeuse a lieu tous les jours (note 4) et le risque machine mobile est important (note 4)

Depuis novembre 2002, le Document Unique devrait être mis en place dans toutes les entreprises où des salariés, travailleurs indépendants et autres interviennent (vétérinaires, contrôleurs, conseillers et techniciens). **Ceux qui ne sont pas concernés par ce document sont très rares.**

Probabilité d'un accident - L'étude de Bird

«L'étude de Bird démontrait qu'il existe un lien statistique entre les différentes pertes accidentelles que subit une organisation dans le cadre de ses activités. Pour les fins de l'étude, on avait alors procédé à l'analyse de 1 753 498 accidents rapportés par 297 compagnies de 21 secteurs industriels différents, soit plus de 3 milliards d'heures/hommes travaillées(2) par 1 750 000 employés.



Les accidents analysés étaient des types suivants: blessures avec incapacité (temps perdu, travail léger), blessures mineures, dommages matériels et quasi-accidents (incidents sans dommage visible ni décès). Les résultats de l'étude ont procuré les données suivantes:

Bird signalait ainsi qu'il existe, entre autres, un lien statistique de l'ordre de 1/30 entre les blessures avec incapacité et les dommages matériels. En fait, il démontrait qu'il est peu efficace d'agir seulement sur les blessures subies par les personnes puisque ces événements sont statistiquement rares. On doit donc, afin de contrôler les pertes, s'attaquer aussi à la prévention des dommages matériels.

On retient également des travaux de Bird que, pour diminuer les pertes, une saine stratégie de prévention doit inclure l'enquête des incidents, du moins ceux à potentiel élevé de pertes, afin de connaître les causes et d'y apporter les correctifs requis.

Dans la vie d'une entreprise, les événements de type blessures avec incapacité, blessures mineures, dommages matériels, quasi-accidents sont donc liés. Par conséquent, il est illusoire de croire que l'on peut éviter toutes les pertes humaines si nous ne sommes pas en mesure de contrôler aussi les dommages matériels et les quasi-accidents. »

La conclusion étant que pour lutter contre les accidents graves, il suffit de réduire le nombre d'accidents bénins.

Comment réduire le nombre d'accidents bénins : en analysant les causes de chaque accident et en mettant en place des actions pour que ce type d'accident ne se reproduise pas.

Idées pour la mise en place du Document Unique:

- ✓ Donner des exemples pour aider l'élaboration
- ✓ Personnaliser le document
- ✓ Noter ce qui a été fait (l'évolution, la mise à jour...)
- ✓ Essayer de penser à tous les risques possibles.

Certaines mesures mises en place

- ✓ Peindre les étagères du local phytos
- ✓ Organiser avec des autocollants
- ✓ Utilisation des machines (sur la route, au travail, en maintenance, en attelage et dételage...)
- ✓ Dérogation d'utilisation de machines dangereuses pour les apprentis mineurs

Pour le bon fonctionnement :

- ✓ Avant de confier une tâche à un travailleur, s'assurer que celui-ci sache mettre en œuvre les précautions nécessaires pour « la sécurité et la santé ».
- ✓ Ne pas négliger les petites anomalies car en les diminuant, on réduit les risques d'accident du travail
- ✓ L'accueil de nouveaux salariés qui doivent prendre connaissance du Document Unique dans les 3 mois

La proposition pour clôturer ce débat est de mettre en place une réunion pour poursuivre sur le thème :

« L'aide à la mise en place et à la mise à jour d'un document unique ».

Article réalisé pour information